ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 86462

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la question de la scolarisation des enfants handicapés. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) constate que sur une base de 310 853 élèves handicapés à la rentrée 2013, 44,5 % sont scolarisés dans des écoles ordinaires du 1er degré, 30, 6 % fréquentent des écoles ordinaires du second degré, et 24,9 % vont dans des établissements spécialisés. Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ces statistiques et souhaiterait savoir si le cadre de la lutte contre l'exclusion implique de favoriser l'accueil des enfants scolarisés dans les établissements spécialisés vers les écoles dites « ordinaires ».

Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86462
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 août 2015, page 5861
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)